



Droits de douanes

Par Alguila

Bonjour,

Je vais transférer mon véhicule automobile de La Réunion vers la métropole.

Après analyse, je vais très certainement devoir m'acquitter des droits de douanes, que j'entends contester.

Mes questions : Où vais-je payer ces droits (La Réunion ou Métropole). En cas de réponse défavorable à ma réclamation, quel tribunal est compétent pour examiner cette décision de rejet.

Cordialement,